



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 61

Votants : 74 (dont 13 procurations)

N° 12

OBJET :

ENFANCE

ALSH
RÉMUNÉRATIONS
DES ANIMATEURS
SAISONNIERS

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 3 OCT. 2019

Publiée ou notifiée

le : - 3 OCT. 2019

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J.M. GUERRE – J.P. BLANC - C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - JM. LAZZERINI – M. MORGAND – N. COULANGE – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – E. GOULFERT - M. GUYOT – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET - G. MAQUIN (à partir de la délibération n°20) – E. VOITELLIER – MC. STEYER - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE – C. LEPRAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. J. ROIG à F. DUBESSAY – JY. CHEGUT à JM. GUERRE – MC. VALLAT à A. DAUPHIN – H. DUBOSCQ à B. BAYLAUCQ – P. SEMET à C. BOUARD - JM. BOUREL à B. AGUIAR – J. BLETTERY à N. COULANGE - B. KAJDAN à JL. GUITARD - G. MAQUIN à JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°19) - C. MALHURET à F. AGUILERA - YJ. BIGNON à E. VOITELLIER - JP. SALAT à C. BENOIT - C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absent excusé : M. C. CATARD - F. BOFFETY - A. GIRAUD, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté, notamment la compétence en matière d'enfance et de jeunesse « pour l'aménagement, l'animation et la gestion des accueils de loisirs sans hébergement »,

Vu la modification de rémunération rendue possible par la mise en place des Contrats d'Engagement Éducatifs, conclus en vertu des articles L432-1 à L432-4 et D432-1 à D432-9 du Codes de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°12 du Conseil Communautaire du 25 septembre 2014 adoptant les conditions de rémunération des animateurs saisonniers à compter du 1^{er} février 2015 et adoptant des montants des forfaits journaliers,

Vu l'examen par la commission n°3 en date du 9 septembre 2019,

Considérant la nécessité de valoriser les animateurs diplômés du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA), du Brevet Professionnel Jeunesse Éducation Populaire et Sport (BPJEPS) et de la Licence STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives), pour pallier aux difficultés récurrentes de recrutement,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'adopter les forfaits journaliers suivants :

	Non Diplômé	Diplômé
Forfait Directeur ou directeur adjoint	65€ brut	65€ brut
Encadrant mini-camp	56€ brut	60€ brut
Animateur	53€ brut	57€ brut
Forfait animateur ½ journée	27€ brut	29€ brut

- D'autoriser Monsieur le Président, à modifier les conditions de rémunération des animateurs saisonniers à compter de l'été 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

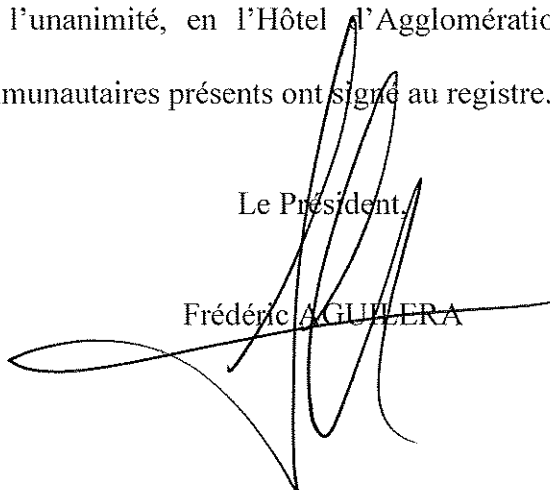
- Approuve ces propositions,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel l'Agglomération Vichy Communauté, le 26 septembre 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUIERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 12 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26

Objet de l'acte : SEPTEMBRE 2019 - ENFANCE - ALSH - REMUNERATIONS DES ANIMATEURS SAISONNIERS

.....
Date de décision: 26/09/2019

Date de réception de l'accusé 03/10/2019

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 26SEP2019_12

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190926-26SEP2019_12-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .1

Domaines de compétences par themes

Enseignement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 12.pdf (99_DE-003-200071363-20190926-26SEP2019_12-DE-1-1_1.pdf)